
Adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance du 23 fructidor, lors de la séance du 27 fructidor an II (13 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance du 23 fructidor, lors de la séance du 27 fructidor an II (13 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15953_t1_0131_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 27 fructidor an II

(samedi 13 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes) (1)

La séance est ouverte à onze heures et demie.

1

On lit le procès-verbal de la séance du 23 fructidor; la rédaction en est adoptée (2).

2

On fait lecture de la correspondance. Elle contient des adresses de félicitations de la société populaire de Montagne-sur-Mer^a [ci-devant Montreuil-sur-Mer, département du Pas-de-Calais]; celle de Draguignan^b, département du Var; des membres du tribunal du district de Barjols^c [département du Var], de la société populaire de la commune de Sens^d [département de l'Yonne], des jeunes républicains de l'école primaire de la commune de Conches^e, département de l'Eure; des écoliers des écoles nationales de Lussac-la-Patrie^f [ci-devant Lussac-les-Eglises], district du Dorat [département de la Haute-Vienne]; de la compagnie de l'Espérance d'Ambroinay^g, district de Montferme [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain; de la société populaire de Billom^h, département du Puy-de-Dôme; de l'équipage du vaisseau le *Dromadaire*ⁱ, et des autorités constituées de la commune de Châtel-sur-Moselle [département des Vosges], et de la société populaire du même lieu.

Par ces adresses on félicite la Convention nationale sur le courage et la fermeté avec lesquelles elle a déjoué l'infame conspiration de Robespierre et fait périr

sur l'échafaud ce traître et ses complices. On demande le maintien du gouvernement révolutionnaire; on y témoigne combien la Convention nationale a mérité jusqu'à présent la confiance du peuple, qui voit nos ennemis extérieurs vaincus de toutes parts; il ne reste plus, pour comprimer tous les ennemis du peuple, que de les contenir au dedans par des mesures sévères, mais justes, et à se réunir toujours autour de la Convention nationale, qui doit être le seul point de ralliement des Français, et on l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait assuré la République sur des bases solides, et fondé à jamais les bases du bonheur du peuple.

Mention honorable de toutes les adresses, et insertion au bulletin (3).

a

[La société populaire de Montagne-sur-Mer (ci-devant Montreuil-sur-Mer) à la Convention nationale, le 18 fructidor an II] (4)

Représentans du peuple.

Maintenez le gouvernement révolutionnaire! éloignez les intrigans des administrations et des autres autorités constituées, faites en disparaître les créatures des derniers conspirateurs que vous avez anéantis et qui croient cependant encore à leur résurrection, ils ont perdu la confiance du peuple, accélérez la levée de la suspension par vous décrétée à l'exécution de la loi du 15 thermidor qui exclut les ministres de tous les cultes et les ci-devants nobles de toutes fonctions publiques, civiles et militaires; l'éducation que ces individus ont reçue ne s'accorde point avec les principes de liberté et d'égalité qui constituent notre République; remplacez les fonctionnaires par des personnes prôbes, vertueuses et ins-

(1) P.-V., XLV, 232. *Débats*, n° 723, 445.

(2) P.-V., XLV, 233.

(3) P.-V., XLV, 233-234.

(4) C 320, pl. 1319, p. 10.